



Compte rendu de la CAPD du 27 mars 2018

Siégeaient à cette CAPD

Pour le SNUipp-FSU :

Pour le SNUipp-FSU : Séverine Rivier, Evelyne Pommier, Nathalie Pszola, Yannick Blanchard, Mallorie Cousson

- **Déclaration préalable du SNUipp-FSU en pièce jointe**

Pas de réponse de l'IA.

Permutations informatisées

Après erreur sur la bonification du vœu 1, 10 entrées et 8 départs. Comme l'année dernière, nous redoutons une balance négative à la rentrée 2018 conduisant à des conditions d'exercice encore dégradées.

2 collègues demandant à quitter le département n'ont pu partir et 88 collègues n'ont pu entrer.

Le SNUipp- FSU souhaite la bienvenue aux entrants et bonne route aux sortants.

- **Demandes de postes adaptés**

Sur 6 demandes de postes adaptés (dont 3 renouvellements), 4 ont été acceptées.

A la carte scolaire 2018, l'IA a recréé un nouveau poste adapté permettant d'atteindre aujourd'hui le nombre de 5 sur le département dont 1 gagé.

- **Demandes allègements de service**

Concernant les allègements de services, l'IA a pris en compte les remarques et demandes formulées par le SNUipp-FSU en choisissant de retravailler la liste afin qu'un maximum de collègues puisse bénéficier du dispositif. L'avis du médecin conseil n'étant que consultatif, l'IA a accepté en groupe de travail que sur 10 demandes, 8 soient acceptées (à la hauteur de 25% chacun). Le médecin conseil n'en avait accordé qu'un seul, préconisant la demande de temps partiels pour les demandes refusées.

Lors de cette CAPD un recours a été accepté. 9 demandes sont donc prises en compte.

Même si le SNUipp se félicite de la décision prise par l'IA , nous rappelons que :

- Les collègues n'ont pas à payer leur maladie en voyant leur salaire amputé
- Sans allègement les collègues ne pourront tenir leur classe à l'année. Les années antérieures le prouvent. L'IA avait choisi (avec une bienveillance que nous avons saluée) d'accorder ces allègements. Il avait raison puisque ces collègues, ont pu tenir l'année en classe sans multiplier les congés de maladie.
- Les maladies dont souffrent nos collègues sont chroniques. La bienveillance devrait l'être aussi car il n'y a malheureusement, pour ces collègues, pas d'issue favorable médicalement.

Contacter le SNUipp si vous êtes concernés.

- **Demandes de disponibilités, détachement, réintégration**

Disponibilités

Au terme des débats qui ont eu lieu en décembre 2017, l'IA pour raison de déficit de personnels, avait décidé de ne plus accorder de disponibilités pour convenances personnelles à partir de la rentrée 2018. De ce fait seules les dispos de droit (enfant de moins de 8 ans, rapprochement de conjoint...) ont été accordées.

Le SNUipp avait alors défendu le droit ouvert pour tous et demandé qu'à minima les collègues souhaitant faire valoir les raisons de la demande de rester positionner en disponibilité soient reçus, chose qui a été faite.

Sur 32 personnes en disponibilité à la rentrée 2017 pour convenance personnelle :

- 20 ont déposé leur démission
- 5 ont demandé leur réintégration
- À la vue d'une situation personnelle très compliquée, 1 recours concernant une dispo pour convenance personnelle a été accordé par l'IA.

7 demandes sont en cours de traitement (le délai est fixé au 31 mars)

3 nouvelles demandes pour convenance personnelle ont été refusées.

2 autres acceptées au titre du droit.

Détachements : pas de restriction du droit.

11 demandes de renouvellement - 1 nouvelle demande – 1 demande d'intégration dans le 1^{er} degré. Toutes acceptées.

6 demandes pour détachement dans le second degré. Pas de décision pour l'instant

1 demande pour accès au corps des professeurs certifiés. Pas de décision non plus

- **Demandes de CIF et DIF**

- CIF : 5 demandes pour un total de 38 mois ½. L'IA ayant 4 ETP à distribuer, toutes les demandes sont accordées.
- CPF : compte personnel de formation (ancien DIF). Des demandes sont en cours et seront traitées à la CAPD de mai, le temps que l'inspection vérifie les nouvelles dispositions d'octroi.

Demandes de départs en formation CAPPEI 2018

17 demandes (18 en 2017)

- 3 demandes « enseigner en SEGPA ou EREA » (ex F) dont un avis défavorable de la commission
- 3 demandes « Coordonner une ULIS » (ex C+D) dont 2 avis défavorables de la commission : demande SNUipp de lecture de l'avis. Le SNUipp remarque qu'une collègue obtient pour la seconde fois un avis défavorable et demande si l' IEN l'a rencontrée pendant l'année.
- 5 demandes « travailler en RASED » aide à dominante pédagogique (ex E) dont 2 avis défavorables de la commission
- 1 demande « travailler en RASED » aide à dominante relationnelle (ex G)
- 5 demandes « enseigner en unité d'enseignement » (ex D)
- Pas de demande sur le module « enseigner en milieu pénitenciaire » (ex F)

5 avis défavorables sur 17 soit 1 tiers

L'IA indique pouvoir attribuer 4 départs UE, 1 Ulis, 1 Rased E

Le SNUipp demande lecture des avis défavorables et se questionne sur le fait qu'une collègue a eu déjà deux avis défavorables. Il demande si l'administration a rencontré cette collègue au cours de l'année en cours. L'IA reconnaît que ce n'est pas le cas mais s'engage à ce que ce soit fait prochainement.

Le SNUipp-FSU rappelle que la formation permet à tous d'affiner ses connaissances et qu'elle aboutit à une validation. La validation n'est pas acquise mais le fait de décourager les collègues dès le début nous interroge. L'IA estime que les collègues ayant avis favorable de la commission auront plus de chance de réussir... Il rappelle qu'il préfère que les collègues réussissent. Le SNUipp-FSU estime que le coût de la formation préside aussi aux choix de la commission et que l'IA, en profilant les départs, espère un retour sur « investissement ».

Candidats reçus : voir liste des résultats

- **Départ en formation DDEEAS** : pas de candidature cette année

Questions diverses du SNUipp-FSU arrivées tardivement

(Le SE-UNSA n'en a pas déposées)

- Balance postes personnes à la rentrée 2018 suite aux résultats des permutations et retour de disponibilités
Réponse de l'IA : déficit de 2.
- Problèmes de remplacement dans le département et particulièrement dans la circonscription de St Claude
L'IA indique n'avoir eu le temps de se renseigner
- Agréments extérieurs

Le SNUipp-FSU rappelle le mail envoyé aux écoles et notre consigne de ne pas renvoyer les documents. Nous rappelons que les directeurs/trices ne sont pas des gendarmes et qu'il échoit à l'administration de faire remplir les fiches lors des passations d'agréments.

L'IA, fâché, rappelle qu'il avait un peu oublié la nécessité de faire appel au fichier violences et attaques sexuelles pour toute personne en contact avec les élèves, qu'il est question d'obligation institutionnelle et éthique de prendre toutes les précautions. Il refuse de faire autrement et indique par ailleurs qu'il vérifiera aussi si les parents agréés piscine savent nager. (sans rire)

Le SNUipp rappelle qu'il est déjà difficile de créer un vivier d'accompagnants dans les écoles, que les enseignants travaillent à créer un climat de confiance. S'en suit une série d'incompréhensions entre l'IA et l'IA adjoint, contredits par un IEN sur la lecture du texte. Finalement il s'avère que même la lecture du texte envoyé dans les écoles ne fait pas consensus au sein de l'administration.

Le SNUipp-FSU demande à l'IA de s'adresser directement aux parents par courrier.

- Absence de frais de déplacements maîtres référents

L'IA se renseigne à la MDPH

- Frais de déplacements des psy siégeant en CDAPH ?

L'IA se renseigne.

- Déplacements des collègues rased hors enveloppe kilométrique et assurance voiture ?

L'IA indique que l'emploi du temps des collègues fait foi et qu'ils sont donc assurés lors de leurs déplacements (même s'ils ne sont pas défrayés...)

- Postes REP profilés : quelle grille d'évaluation des compétences attendues par les IEN ?

Les IEN mettront avis favorable ou non. L'IA rappelle qu'il s'intéresse surtout à la capacité des collègues à travailler en équipe. Pour les CP dédoublés il permettra aux IEN d'avoir un avis sur les collègues prenant ces classes dans l'école.

- Comptabilisation de points de stabilité sur poste non occupé ?

La DRH rappelle que le logiciel ne prend pas en compte l'occupation effective du poste ainsi les points de stabilité seront comptabilisés à partir du moment où le poste est attribué à titre définitif.

- Convention rurale

L'IA indique qu'elle sera signée en mai et qu'il s'entretiendra ensuite avec les maires concernés.

Les élus du personnel SNUipp-FSU